

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

30 novembre 2021

Les investisseurs particuliers sont plus nombreux, plus jeunes et recourent de plus en plus aux neo-brokers depuis la crise Covid

Après une première analyse du comportement en Bourse des particuliers réalisée en avril 2020 lors du premier confinement, l'Autorité des marchés financiers confirme le regain d'intérêt des particuliers pour les instruments financiers dont elle a la compétence dans une nouvelle étude, menée sur un périmètre différent et une période allant du troisième trimestre 2018 au troisième trimestre 2021.

Chargée de veiller au bon fonctionnement des marchés financiers et à la protection de l'épargne investie dans des instruments financiers, l'AMF suit de près les marchés dans leur ensemble et assure, simultanément, une veille des tendances et des comportements des différentes catégories d'intervenants, dont les investisseurs particuliers. Cette étude passe au crible quelque 218 millions de transactions réalisées par des particuliers français ou étrangers sur les titres financiers sous la compétence de l'AMF (un périmètre différent de celui du tableau de bord trimestriel de l'AMF et de celui de l'étude publiée en avril 2020).

Elle témoigne d'une très nette progression des investisseurs actifs : alors que leur nombre par trimestre évoluait autour de 1 million jusqu'au troisième trimestre 2019, il a atteint les 2,5 millions et se maintient au-dessus de ce niveau depuis trois trimestres, et ce malgré la reprise du travail en présentiel. En trois ans, l'âge moyen des investisseurs particuliers a reculé de 8 ans pour s'établir au-dessous de 50 ans. Sur la seule catégorie des neo-brokers, une génération d'intermédiaires ayant émergé récemment et se présentant avec une offre différenciante, l'âge moyen est désormais autour de 36 ans. Habituellement capté par des

acteurs comme les banques et les courtiers en ligne traditionnels, l'investissement en Bourse des particuliers passe de plus en plus par les neo-brokers, tous établis en dehors du territoire français. Le pourcentage par trimestre des transactions réalisées par leur intermédiaire est passé d'un peu moins de 10 % au troisième trimestre 2018 à 21,8 % au troisième trimestre 2021. La clientèle active par trimestre des neo-brokers a été multipliée par 12 depuis le troisième trimestre 2018 pour atteindre plus de 400 000 personnes, se rapprochant ainsi des effectifs de la clientèle active des courtiers en ligne.

L'AMF s'est, par ailleurs, intéressée aux instruments financiers traités par les particuliers. Comparativement à la clientèle des banques et courtiers en ligne, les clients des neo-brokers semblent plus enclins à la négociation d'instruments complexes et optent pour des actions au profil différent. Ce comportement pourrait s'expliquer par une appétence au risque plus importante mais aussi par la palette des instruments offerts à la négociation par les intermédiaires. Parmi les actions, le palmarès des dix valeurs les plus traitées montre que les clients des neo-brokers incluent dans leur portefeuille des titres de sociétés de moindre capitalisation dans des secteurs fortement influencés par l'actualité. Enfin, s'ils interviennent en Bourse plus fréquemment, le montant moyen de leurs transactions est aussi plus faible.

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org>. URL = [<https://www.amf-france.org>]

CONTACT PRESSE

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

Les investisseurs particuliers et leur activité depuis la crise COVID : plus jeunes,
👉 plus nombreux et attirés par de nouveaux acteurs

Mots clés

EPARGNE DE LONG TERME

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSSTABLEAU DES INVESTISSEURS
PARTICULIERS

ACTIONS

19 avril 2022

Tableau de bord des
investisseurs
particuliers actifs - N°6
- Avril 2022



ACTUALITÉ ACTIONS

08 avril 2022

Qui sont les
actionnaires
individuels ?



ACTUALITÉ

CONSEIL EN INVESTISSEMENT

06 avril 2022

Conseil bancaire :
comment se passe la
commercialisation des
produits financiers ?



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02